

IMPLIQUER LE CVS DANS LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ

Le décret du 25 avril 2022 (art D311-15) modifie la composition et compétence des CVS pour renforcer son implication dans la vie des ESSMS, notamment dans les démarches d'évaluation de la qualité basée sur [le référentiel de la HAS](#). Ainsi, le CVS doit obligatoirement être associé à l'élaboration du projet d'établissement et à la démarche d'évaluation continue de la qualité. Il doit également être associé à la politique de prévention des maltraitances et de promotion de la bientraitance ([Décret 29 février 2024](#)).

L'objectif global de cette formation vise à accompagner les directions et responsables qualité à connaître la part d'engagement du CVS dans le processus d'évaluation de la qualité des ESSMS et à acquérir des outils d'animation dédiés.

Objectifs

- Acquérir des repères juridiques et méthodologiques quant à la composition et compétences des CVS.
- Connaître la place des CVS dans la démocratie en santé.
- Connaître les 10 critères du référentiel HAS qui impliquent la participation du CVS.
- Connaître les outils qui impliquent la participation des CVS dans la démarche d'évaluation de la qualité (auto-évaluation, évaluation externe, plan d'amélioration continue)
- Connaître le rôle et compétences des CVS en cas de dysfonctionnements graves (Art L.331-8-1)

Programme

- Lois, décrets et référentiel HAS qui encadrent la composition, le rôle et la place des CVS dans le processus d'évaluation de la qualité.
- Les instances de démocratie en santé et leur rôle
- Les alternatives aux CVS pour les ESSMS concernés (CSAPA, CHRS, CADA, LAM,...)
- Préparer le CVS au processus d'auto-évaluation et de l'évaluation externe
- Impliquer le CVS dans la réalisation des outils qui nourrissent la démarche qualité : projet d'établissement, enquêtes de satisfaction, Compte-rendu, rapport d'activités.
- Comment impliquer le CVS en cas de signalement et EIG ?
- Impact de la participation des membres extérieurs au CVS
- Bonnes pratiques et retours d'expériences

Formation en présentiel

Durée :

1 jour 7 heures

Publics et prérequis :

Directions, président.es CVS, responsables qualités

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et pratiques
- Echange et retours d'expériences

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenantes :

Mathilde Capoulade ou Eugénie Malandain, Chargées de missions URIOPSS Pays de la Loire

Tarif inter : 290 € / stagiaire / jour

Personnes en situation de handicap :

Pour nous faire part de vos besoins éventuels, contacter la référente Handicap : Amélie Renard a.renard@uriopss-pdl.fr